

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 5 décembre 2024 à 19h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 25/11/2024

Présents : 9 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent,
M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, Mme CREPEL Christine, M. LOUCHE Robin, Mme COLLOMB Valérie

Absents : 3 /12 : Mme GAFFET Muriel, Mme STEEMERS Pascale, M. CROUZET André

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été nommé secrétaire : M. SENOT Laurent

Nombre de votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**MARCHE 2023-05
Lot 5 Avenant 2**

Vu la délibération DEL2023-049 du 4 octobre 2023 attribuant le lot 5,

Vu la délibération DEL2024-110-4 du 11 juillet 2024 portant acceptation de l'avenant 1 ;

Vu les besoins d'ajustements du marché,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de porter un avenant au contrat du lot 5 tel que :

Montant initial : 20 036.00€HT

Montant de l'avenant 1 : 700.00€HT

Montant de l'avenant 2 : 890.00€HT

Nouveau montant : 21 626.00€HT soit une augmentation de 7.94%

Tva 20% portant le nouveau montant à 25 951.20€TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

